

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS351

présenté par
Mme Pinville, rapporteure

ARTICLE 56

À l'alinéa 41, substituer à la référence :

« 41 »

la référence :

« 39 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.